



# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2004/2141(INI)
Procédure terminée	
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004	
Sujet 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>DEVE</b> Développement	PPE-DE <a href="#">BOWIS John</a>	31/08/2004

Evénements clés			
18/11/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/02/2005	Vote en commission		Résumé
24/02/2005	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0044/2005</a>	
08/03/2005	Débat en plénière		
09/03/2005	Résultat du vote au parlement		
09/03/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0065/2005</a>	Résumé
09/03/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2004/2141(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	DEVE/6/23573

Portail de documentation				
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0044/2005</a>	24/02/2005	EP

Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T6-0065/2005</a> <a href="#">JO C 320 15.12.2005, p. 0071-0142 E</a>	09/03/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2005)1475</a>	06/04/2005	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2005)1714/2</a>	07/06/2005	EC	

## Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004

---

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. John BOWIS (PPE-DE, UK) sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004. Parmi les aspects principaux de son rapport:

- l'Assemblée parlementaire paritaire doit renforcer son rôle de forum de dialogue politique, prévu à l'article 8 de l'accord de Cotonou. Afin de contribuer à ce processus, elle doit poursuivre ses actions en matière de défense des droits de l'homme;
- le Bureau de l'APP doit être félicité pour les efforts qu'il a déployés pour contribuer positivement à la résolution pacifique du litige frontalier qui oppose l'Érythrée et l'Éthiopie, par le dialogue et dans le respect du droit international;
- l'importance politique de la résolution adoptée par l'APP en novembre 2004 sur la situation au Darfour doit être soulignée, laquelle condamne les exactions en cours tout en préconisant une solution politique basée sur les résolutions 1564 et 1574 (2004) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU);
- la Commission et les autres destinataires de la résolution doivent améliorer le suivi des résolutions précédentes, notamment dans le cadre des réunions des commissions permanentes;
- l'APP doit adopter son rapport sur la budgétisation du FED lors de la séance plénière de Bamako (Mali);
- le rapport se félicite de la tenue de la session constitutive du Parlement panafricain (PAP) à Addis-Abeba en mars 2004. Les députés proposent une coopération étroite avec les parlementaires africains.

## Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2004

---

En adoptant par 540 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions le rapport d'initiative de M. John BOWIS (PPE/DE, UK), le Parlement européen encourage l'Assemblée paritaire ACP-UE à renforcer son rôle d'enceinte de dialogue politique. Il invite l'Assemblée à poursuivre ses travaux sur les droits de l'homme et demande que la société civile soit étroitement associée aux travaux. Le Parlement invite également l'Assemblée à renforcer le rôle des parlementaires dans les pays ACP et à exercer pleinement son rôle de contrôle démocratique sur les organes de l'accord de Cotonou (en particulier, le CDE et le CTA).

Parallèlement, le Parlement félicite l'Assemblée pour ses efforts en vue de résoudre pacifiquement le litige frontalier qui oppose l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que pour ses prises de positions sur la situation au Darfour. Sur le plan politique encore, le Parlement demande à la Commission et aux autres destinataires des résolutions de l'Assemblée d'améliorer le suivi des résolutions adoptées. Il invite également l'Assemblée à voter au Mali son rapport sur la budgétisation du FED et souligne que l'intégration du FED dans le budget de l'Union devrait être complétée par un renforcement du rôle politique de l'Assemblée dans le suivi des fonds engagés dans le cadre du partenariat ACP-UE.

Sur le plan organisationnel, le Parlement apprécie la tenue de sessions de l'Assemblée par rotation dans les États membres de l'Union et estime que cette rotation devrait être maintenue à l'avenir même si des aménagements pourraient être envisagés en permutant l'ordre des sessions afin de prévoir des périodes de l'année plus favorables du point de vue climatique pour les parlementaires ACP.

Le Parlement invite également la Présidence britannique et le bureau du Parlement européen à prendre des dispositions pour l'organisation de la 10e session au Royaume-Uni et attend l'organisation par l'Assemblée de réunions régionales et sous-régionales.

Enfin, le Parlement se félicite de la tenue de la session constitutive du Parlement panafricain à Addis Abeba, en mars 2004, et propose une

coopération étroite entre parlementaires européens et africains ainsi qu'un programme d'échange entre fonctionnaires du Parlement européen et fonctionnaires du Parlement panafricain afin de les aider à renforcer leurs capacités en vue des premières élections directes prévues pour mars 2009.